

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

Le vingt six mars deux mil neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, SANTENARD Thierry, MM Philippe JAMBON, Alain TOBIEN, Christian JAMBON et Gérard MONNET

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOSEPH

Informations de Mr le Maire

- Gîtes : La société NED est intervenue dans les gîtes pour remédier au dysfonctionnement avec le chauffage. Nous sommes dans l'attente d'un rapport.
- Le calendrier des Brigades vertes a été modifié. Ils interviendront les semaines 17, 22, 28, 37 et 44.
- Stagiaire au secrétariat de mairie : le stage effectué par Julie Roger en mars 2009 s'est très bien déroulé
- Certificat d'Urbanisme : une réunion est prévue avec une personne de la DDE

Le compte rendu de la réunion du 5 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte Administratif 2008

Le Compte Administratif 2008 est présenté au Conseil Municipal.

Les résultats sont les suivants :

La section de fonctionnement présente un montant de dépenses de 292 018.88 € et un montant de recettes de 365 605.40 € auxquels il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2007 reporté de 58 373.00 €. La section présente un excédent de 131959.52 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 215 865.44 € et les recettes à 152 510.01 € auxquelles il convient d'ajouter le déficit d'investissement reporté de 2 945.00 €. Il en ressort un déficit d'investissement 66300.43 €.

Le montant des restes à réaliser est de 998.00 € en dépenses et de 46359.00 € en recettes.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Annie DENUELLE préside la séance et demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du Compte Administratif 2008 tel que présenté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2008.

Approbation du Compte de Gestion 2008

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2008

Le Compte Administratif 2008 présente en section de fonctionnement un excédent de 131 960.16 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter cet excédent au Budget Primitif 2009 en section de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 25 000 € et d'affecter en section d'investissement au compte 1068 la somme de 106 960.16 €. Le Conseil Municipal décide également de reporter le déficit d'investissement 2008 de 66 300 € au Budget Primitif 2008 en section d'investissement au compte 001.

Adoption du Budget Primitif 2009

Le projet de Budget Primitif préparé par la commission des finances est présenté aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2009 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 346 177 €

Recettes : 321 177 + 25 000 = 346 177 €

Section d'investissement :

Dépenses : 288 656 + 66 301 = 354 957 €

Recettes : 354 957 €

Attribution des subventions

Des demandes de subventions nous sont parvenues des associations et organismes suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - Prévention routière | - Cenv'arts loisirs et Culture |
| - ADMR | - ADAPEI |
| - Centre Anti cancéreux | - Secours populaire |
| - Sclérosés en plaque | - Foyer Socio |
| - Sainte Marguerite | - Cantine scolaire Cenves |
| - Fanfare de Tramayes | - Arc en ciel |
| - Association F. Myopathes | - CIFA |
| - USC Rugby Cluny | - La PALMA |
| - Coopérative Scolaire Cenves | |
| - | |

Après étude de leurs dossiers, le conseil à l'unanimité décide d'octroyer les subventions suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - A.D.M.R. | 100 euros |
| - Coopérative Scolaire | 3100 euros |
| - Cantine Scolaire | 3500 euros |
| - Centre Anti Cancéreux Léon Bérard | 160 euros |
| - Fanfare de Tramayes | 200 euros |
| - Prévention Routière | 90 euros |
| - Association Cenv'arts Loisirs et Culture | 1500 euros |
| - Association Arc en Ciel | 100 euros |
| - Associations des sclérosés en plaques | 100 euros |

Vote des taux de fiscalité

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition communale 2009, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux de taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti et de ne pas modifier le taux de la taxe professionnelle.

SYDER – Fiscalisation des charges

Monsieur le Maire explique qu'il convient de décider du mode de versement de la contribution de la commune de Cenves pour la charge 2009 due au SYDER soit 21 774,68 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fiscaliser le montant des charges dues au SYDER en 2008 soit 21 774,68 euros.

Modification des statuts du SYDER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SYDER dans sa séance du 9 décembre 2008, a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 4.1 des statuts du Syndicat. Il rappelle que cette modification consiste à transférer le siège du SYDER au 61 chemin Moulin Carron 69574 Dardilly Cedex (Rhône), suite à l'installation de ses bureaux à cette adresse. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour approuver ces nouveaux statuts. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification de l'article 4.1 des statuts du SYDER.

Tarifs et durée des concessions cimetières

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2008 :

- 40 euros le m2 pour les trentenaires,
- 53 euros le m2 pour les cinquantenaires
- 99 euros le m2 pour les perpétuelles.

Il propose de ne pas augmenter les tarifs en 2009.

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision et décide de maintenir les tarifs de 2008.

Contrat Pluriannuel

Nous sommes dans l'attente du retour du plan pluriannuel accordé par la Maison du département. Le contrat comporte 9 opérations comprenant celle du chauffage des bâtiments communaux, qui a été réintégrée.

Monsieur le Maire rappelle que cette année quatre opérations seront réalisées :

- réhabilitation du bâtiment communal,
- travaux cimetière,
- travaux gîtes,
- l'assainissement des bâtiments communaux.

Pour l'opération de l'hôtel-restaurant Dargaud, Monsieur Guillaumin explique que la Maison du Département nous demande de fixer le prix futur de la location pour pouvoir établir le montant de la subvention. Le conseil municipal à l'unanimité propose le prix de la location à 500 € par mois.

Adhésion au service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône propose aux collectivités du département, qui souhaitent y recourir, un service de médecine professionnelle. Formalisée par une convention cette prestation est proposée à tous. Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour adhérer au service de Médecine Professionnelle.

Point sur la voirie

Monsieur Larochette explique que la réception des travaux a eu lieu le mardi 17 mars 2009 et a été validée. Les travaux concernant le virage de la Grange Paiseaud vont être refaits.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire le point sur les différents travaux à effectuer sur les routes communales. Une commission voirie devra se réunir prochainement pour le programme intercommunal 2009-2010.

Monsieur le maire informe qu'un bureau d'étude, CALAD'ETUDES, va suppléer la DDE concernant la maîtrise d'œuvre.

ONF

Monsieur le Maire expose la proposition d'aménagement de l'ONF dans la forêt communale de Cenves pour l'année 2009. Il explique qu'il s'agit de travaux d'entretien et que des devis nous seront envoyés. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce programme.

Amende de polices 2009

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un aménagement de sécurité devant l'école. Ceci permettra de réduire la vitesse et offrira plus de sécurité pour l'accès au restaurant et à la cantine scolaire. De plus, il est souhaitable d'effectuer le marquage des parkings existants et créer deux places de stationnement pour les personnes handicapées. Le montant de ces travaux est estimé à 15 107.87 € TTC. Monsieur le Maire explique que ces travaux d'aménagement de sécurité peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police. Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'exposé de Monsieur le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les documents concernant cette décision.

Mise à disposition d'un gîte gratuit suite à un sinistre

Suite à l'incendie à Vieux Château qui a ravagé 1 bâtiment, comprenant 3 appartements, Monsieur le Maire explique que dans l'urgence une famille a été relogée dans le gîte de 4 places. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre à disposition gratuitement ce gîte de 4 places aux sinistrés.

Questions diverses :

- SCOT : ouverture d'une enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale Beaujolais pour une durée d'un mois du 26 mars au 27 avril 2009. L'ensemble des pièces est mis à la disposition du public à la mairie.
- Le collège du Mont St Rigaud remercie la Mairie pour la participation au frais de voyage
- L'association « Tous ensemble pour Céline » organise une randonnée le 14 juin 2009. Le balisage se fera avec de la craie et des panneaux.
- Le club Golf GTI Série1 nous informe qu'une sortie touristique est prévue le 9 mai 2009. Ils passeront à Cenves entre 15h00 et 19h00.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'école Jeanne d'Arc pour une participation aux frais de scolarité des enfants résidants à Cenves.
- Ordures Ménagères : elles sont confiées à l'entreprise Berrod. A compter du 6 avril 2009, le ramassage aura lieu le lundi matin très tôt au lieu du mercredi. Pensez à mettre les poubelles le dimanche soir.
- Salle des fêtes : Monsieur Thierry Santenard signale qu'il serait souhaitable de changer le système d'essuie-main dans les toilettes des hommes ainsi que le lino derrière le bar.
- Burnaizé : le panneau d'affichage est à changer.
- Monsieur Christian JAMBON nous signale que l'état des lieux suite au débardage au Carcan a été effectué. L'état des chemins n'étant pas correct, une lettre sera envoyée à la société JDP Bois pour réparer les dégâts.
- Prémecin : des réparations sont à envisager à la cabane des chasseurs et à la table de pique-nique.
- Grange du Bois : le conseil municipal confie le déneigement de ce hameau à la commune de Solutré en contre partie la commune de Cenves fournira le sel.
- Remblai de Vieux Château : il est signalé que le portail doit être réparé.
- Passeports biométriques : à partir du 31 mars 2009, les usagers devront déposer leur demande dans l'une des 31 communes où seront implantés les dispositifs de recueil des données biométriques. Les habitants de Cenves pourront se rendre à Belleville et Beaujeu.
- Machine à affranchir : la société Néopost nous propose un avenant à l'abonnement d'origine. Le conseil décide de ne pas donner suite à ce nouveau contrat.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de réclamation d'une habitante de Cenves.